

Genève, le 8 mai 2014

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de la Cour des comptes (1 page)

## Publication d'un nouveau rapport

## GESTION DU PARC DE VÉHICULES DE L'ÉTAT DE GENÈVE

La Cour des comptes a examiné la gestion des véhicules au sein de l'État de Genève, dévolue à l'instance transversale dite MOVE. Les sommes investies pour l'acquisition de véhicules se sont élevées à 17.4 millions pour la période 2010/2013. La Cour a constaté que ce groupe a su créer une dynamique lui permettant d'émettre rapidement des préavis motivés quant à l'acquisition de véhicules dans un cadre général de fonctionnement comportant des règles claires et précises ; le groupe a pu également élaborer une première standardisation des véhicules. Toutefois, la Cour recommande notamment que le groupe MOVE soit doté de réels pouvoirs en matière d'acquisition de véhicules, ait une plus grande influence sur les budgets, effectue un travail d'analyse du parc et renforce les passerelles avec les autres acteurs chargés de la mobilité et du développement durable. Le rapport est librement disponible sur http://www.cdc-ge.ch/.

En 2012, l'État s'est doté d'une instance transversale, le groupe MOVE — succédant à la structure précédente (la CAVE) —, en y apportant plus de professionnalisme, de fluidité dans le processus de décision d'acquisition des véhicules et une approche globale de gestion du parc.

L'État compte un parc de plus de 1'200 véhicules répartis au sein des différents départements et services dont notamment 699 pour le département de la sécurité comprenant la police, 310 pour le département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement comprenant la voirie et 136 véhicules pour le département de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Il ressort de l'audit que le groupe MOVE a su créer une dynamique de groupe ayant permis une reprise en main efficace du processus, conduisant désormais à des préavis rapides et motivés quant à l'acquisition des véhicules, élaborer un cadre général de fonctionnement avec des règles claires et précises pour les services et proposer une première démarche de standardisation des véhicules au travers de cahiers des charges prédéfinis. Ce groupe est aussi devenu un lieu d'échange, contribuant au choix des véhicules les plus appropriés aux besoins de l'État.

Toutefois, le groupe MOVE devrait être doté de réels pouvoirs de décision en matière d'acquisition et de gestion de parc, intégrer dans sa réflexion les problématiques plus générales de transport, de mobilité et de développement durable au sein de l'État et disposer d'une plus grande influence sur l'utilisation des budgets dédiés aux véhicules et être impliqué dans le processus budgétaire. À cette fin, il lui faut obtenir les informations nécessaires au pilotage du parc et à la planification des acquisitions en effectuant un travail d'analyse de l'existant pour en déduire une évolution à moyen et long terme. Enfin, il y a lieu de renforcer les passerelles nécessaires avec les acteurs chargés de la mobilité et du développement durable. Une fois ces mesures prises, l'État pourra bénéficier d'une réduction du nombre de véhicules et des impacts environnementaux, d'un accroissement de la qualité des prestations et de l'efficience des processus en matière de transport de biens et de personnes et d'une allocation adéquate des ressources financières.

L'État a accepté les 14 recommandations émises par la Cour, qui se félicite de l'excellente collaboration du groupe MOVE, dont les membres ont affiché leur volonté de parvenir aux améliorations recommandées.